

<b>RECOMMANDATION 02</b> <b>L'EXTRAIT DE COMPTE PRODUCTEUR</b>
---

**A) par télécommunication (TELEBIB2)**

## Structure

Pour une description complète de la structure de TELEBIB2, nous vous renvoyons aux informations à ce sujet que vous pouvez obtenir notamment auprès du secrétariat de TELEBIB2.

Un échange se compose d'un fichier texte avec un texte continu.

Dans la description ci-dessous, les différents éléments sont présentés sur plusieurs lignes. Néanmoins, toutes ces données doivent apparaître à la suite les unes des autres, sans espace ni "hard returns".

Chaque partie du message comprend :

Un identificateur de segment ou rubrique : 3 lettres

Un signe "+"

Un ou plusieurs identificateur(s), séparé(s) par des signes "+"

Un ou plusieurs contenu(s), éventuellement séparé(s) par des signes ":"

Un signe " ' " (apostrophe) indiquant la fin d'un élément et permettant éventuellement de terminer un segment prématurément.

Dans les exemples ci-dessous, tous ces signes doivent être repris tels quels.

Cadre

L'extrait de compte se compose d'un message unique, structuré dans le format TELEBIB2:

Il s'agit d'un avis standard conçu par la Commission mixte pour la productivité. Il repose sur la structure de TELEBIB2.

L'extrait de compte porte le code 701. Il est utilisé de la même manière par toutes les compagnies pour tous les intermédiaires.

Structure de l'extrait de compte

**L'extrait de compte** comprend deux sections.

La première section reprend les données permettant d'identifier l'extrait de compte et les données n'apparaissant qu'une seule fois par extrait de compte, telles que l'ancien solde et le nouveau solde, le montant de la commission du mois et le montant de la commission de l'année.

La deuxième section reprend les lignes de l'extrait de compte.

D'après les recommandations de l'UPEA, l'intermédiaire devra annoncer à une compagnie la devise (BEF ou EUR) dans laquelle il souhaite effectuer sa comptabilité.

L'extrait de compte sera toujours libellé dans cette devise. Les écritures relatives aux contrats exprimés dans d'autres devises seront marquées d'un astérisque sur l'extrait de compte 'sur papier'.

Dans l'extrait de compte 'message télécommunication', cette indication est renseignée via un GIS. Vu que tous les montants sont toujours exprimés dans la même devise, l'utilisation d'un code de devise est superflu.

structure	XEH+07+1+0701'	
Date extrait de compte	DTM+010:date émission document:001'	(1)
Date de clôture	DTM+069:date de clôture:001'	(1)
Référence pour paiement	RFF+041:référence pour paiement'	
Code de devise	ATT+A660+code devise'	(2)
Solde débiteur initial	MOA+083:solde débiteur initial'	(3)
Solde créditeur initial	MOA+084:solde créditeur initial'	(3)
Solde débiteur	MOA+081:solde débiteur final'	(3)
Solde créditeur	MOA+082:solde créditeur final'	(3)
Commission totale du mois	MOA+085:commission totale du mois'	(3)
Commission totale de l'année	MOA+086:commission totale de l'année'	(3)
	XRH+1'	
Numéro de producteur, code siège	PTY+002+n°_OCA+ n°_agent auprès de la cie:002+ +code siège'	(14)
	XRT+1'	
	XRH+1'	
Numéro OCA de l'assureur, code siège	PTY+006+numéro OCA+++code siège'	(15)
	XRT+1'	
Par ligne d'extrait de compte		
	XRH+1'	
pour comptabilisation d'un bord. terme	LIN+001'	
mois de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(4)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(4)
description	FTX+019+description'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour comptabilisation d'un bord. Comptant	LIN+002'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de la comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1)(7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
numéro de police UPEA	RFF+016:numéro de police UPEA'	
référence de producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
co-assurance	ATT+A020+code'	(13)
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(4)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	

pour le remboursement des primes	LIN+003'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1)(7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
numéro de police UPEA	RFF+016:numéro de police UPEA'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
co-assurance	ATT+A020+code'	(13)
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(8)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(8)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRT+1'	
pour la destruction d'une opération	LIN+004'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
indice inversion prime commission	GIS+B325+code'	(9)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(10)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(10)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour le renvoi d'une quittance	LIN+005'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
indice inversion prime commission	GIS+B325+code'	(9)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1)(7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(10)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(10)
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	

pour la comptabilisation de commission	LIN+006'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
type de police	IPD+A502+type de police'	(6)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date de début	DTM+041:date de début:001'	(1)(7)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
référence producteur	RFF+003:référence producteur'	
numéro de la quittance	RFF+027:numéro de quittance'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(11)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(11)
description	FTX+019+description'	
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour la comptabilisation d'un sinistre	LIN+007'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
date du sinistre	DTM+048:date du sinistre:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
numéro sinistre	RFF+029:numéro du sinistre'	
référence producteur	RFF+042:référence producteur'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(12)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(12)
description	FTX+019+description'	
	XRH+2'	
	PTY+003'	
nom, prénom du preneur	NME+001+nom:prénom'	
	XRT+2'	
	XRT+1'	
	XRH+1'	
pour les "divers"	LIN+008'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(12)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(12)
description	FTX+019+description'	
	XRT+1'	
	XRH+1	
pour les opérations financières	LIN+009'	
indice devise convertie	GIS+B305+code'	(5)
date de comptabilisation	DTM+005:date de comptabilisation:001'	(1)
numéro de police	RFF+001:numéro de police'	
montant débit	MOA+087:montant débit'	(3)(12)
montant crédit	MOA+088:montant crédit'	(3)(12)
description	FTX+019+description'	
	XRT+1'	
	XET+07'	

- (1) format JJMMSSAA
- (2) BEF ou EUR
- (3) exprimé en francs belges ou eurocent suivant le code devise
- (4) par définition **le montant débit contient la prime et le montant crédit** contient le montant commission
- (5) 1= la devise du document initial est différente de la devise de l'extrait de compte, 2= la devise du document initial est la même que celle de l'extrait de compte ( peut être omis )
- (6) voir recommandation 32
- (7) date de début de la période assurée
- (8) en cas de remboursement de prime, par définition le montant débit contient le montant commission **et le montant crédit contient le montant de la prime**
- (9) 1=s'il s'agit d'annulation ou de retour d'une quittance de remboursement, 2=s'il s'agit d'un cas normal ( peut, être omis )
- (10) par défaut le montant débit contient le montant commission et **le montant crédit contient la prime**. S'il s'agit de retour ou d'annulation d'une quittance de remboursement ( indiqué par GIS+B325 ), **le montant débit contient la prime et** le montant crédit contient la commission
- (11) le montant contient le montant commission ( débit si négatif )
- (12) par définition des montants **primes et** commissions exclus
- (13) 1=co-assurance, compagnie apéritrice, 2=co-assurance, compagnie non-apéritrice (le segment peut être omis s'il n'y a pas de co-assurance)
- (14) Le code d'échange tel qu'utilisé dans l'échange80 pour identifier un producteur, peut être utilisé pour identifier le siège d'un producteur.
- (15) Le code d'échange tel qu'utilisé dan l'échange80 pour identifier un assureur, peut être utilisé pour identifier le siège d'un assureur

**RELEVÉ DE COMPTE PRODUCTEUR**

**1. GENERALITES**

- Format : le document initialement recommandé est de format DIN A4 horizontal; un deuxième modèle, de format DIN A4 vertical, est recommandé à ceux qui disposent d'une imprimante à laser.
- Papier suffisamment solide (70 gr min.) pour supporter l'écriture au stylo à bille.
- Couleur du papier et de l'impression au choix de la compagnie, permettant la photocopie.
- Les perforations de classement ne doivent pas être faites sur le document, mais le centre de celui-ci doit être indiqué de manière à pouvoir le perforer judicieusement.
- Impression unilingue.
- Les consignes générales aux agents et courtiers ainsi que les numéros de comptes financiers peuvent figurer au verso du document.
- Le relevé de compte regroupe toutes les écritures de même devise se rapportant à un même numéro de courtier ou d'agent et ayant été enregistrées dans un même mois.
- Les écritures doivent être présentées sur le document en séquence croissante de la clé de tri suivante :

CODE OPERATION

BRANCHE (GROEP POLISTYPE en néerlandais)

NUMERO DE POLICE

JOUR DE L'OPERATION

**Spécificités dues au passage à l'Euro**

- Pendant la période transitoire (1999-01-01 au 2001-12-31), l'intermédiaire peut choisir la devise de gestion de son compte producteur (soit BEF / soit EUR) de manière globale et irréversible
- A partir du 2002-01-01 seul l'Euro sera désormais utilisé.
- Le changement de devise de gestion du compte (passage du BEF à l'EUR) ne peut avoir lieu que lors d'une clôture  
NB / la première édition d'un relevé de compte en EUR doit être précédé par un bordereau terme en Euro
- Une information quant à la devise dans laquelle l'opération a été actée à l'origine (excepté pour le code opération 1 'terme') figure sur :
  - le relevé de compte producteur 'papier'
  - Si la devise d'origine diffère de la devise de gestion, le nom du contractant est suivi d'un \*  
(entre Contractant et Echéance sinistre)

**DESCRIPTION**

N° de la rubrique	Titre	Description
1		Numéro de Producteur
2		Date du relevé de compte sous la forme SSAA-MM-JJ en EUR ou en BEF
3	Folio	Numéro de page
4	Contractant	Nom du contractant, le cas échéant à faire précéder : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit du numéro de la police collective UPEA, pour autant que le numéro n'ait pas été adopté comme numéro de police pour la gestion interne de la compagnie (voir rubrique 8)</li> <li>- soit de la référence du dossier du producteur, le numéro de police collective ci-devant ayant toutefois la priorité.</li> <li>- si la devise de gestion diffère de la devise originelle on ajoute une *</li> </ul>
4a	Flag Devise	* ou blanc
5	Echéance/Sinistre	Echéance et numéro de quittance ou numéro de sinistre
6	Nature de l'opération	<p><b>a) Code opération.</b></p> <p>1? TERME = total des primes et total des commissions du bordereau de quittances à terme remis pour encaissement au producteur. Il s'agit donc uniquement de l'écriture globale relative à l'émission massive des quittances à terme.</p> <p>2? COMPTANT = primes à encaisser et commissions y relatives suite à la réalisation de nouveaux contrats, à la modification de contrats en cours ou à des remises à l'encaissement du producteur de quittances émises à l'encaissement compagnie (terme ou comptant).</p> <p>3? REMBOURSEMENT DE PRIMES : et commissions y relatives.</p> <p>4? ANNULATION : de primes et commissions relatives à des quittances à terme, au comptant ou de remboursement.</p> <p>5? RENVOI DE QUITTANCE : par le producteur à la compagnie pour recouvrement par ses soins.</p> <p>6? COMMISSIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur encaissement par la compagnie</li> <li>- autres sans imputation simultanée d'une prime (ex. : rappel, rectification).</li> </ul> <p>7? SINISTRES ET LIQUIDATION VIE : indemnités payées ou franchises récupérées par le producteur.</p> <p>8? DIVERS : opérations diverses autres que primes et commissions (ex. : timbres fiscaux, frais de gestion).</p> <p>9? OPERATIONS FINANCIERES : enregistrement des paiements effectués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des assurés (à la compagnie au lieu du producteur)</li> <li>- les producteurs (ex. : solde du compte)</li> <li>- la compagnie (ex. : solde du compte).</li> </ul> <p><b>N.B.</b> : les 2 positions libres du code opération peuvent être utilisées par les compagnies pour détailler davantage les opérations.            Par exemple : 901 : Opération C.C.P. ;            902 : Opération Caisse ;            910 : Précompte, etc...</p> <p><b>b) Libellé</b> - Libellé explicitant la nature de l'opération.</p> <p><b>N.B.</b> Un tel libellé est indispensable pour les opérations "Divers" et souhaité pour les autres. REPORT en tête de la première page indique le report de l'ancien solde en débit ou crédit. avec double affichage en EUR et en BEF</p>

**DESCRIPTION (SUITE)**

N° de la rubrique	Titre	Description
7	Cat. branche	Codification de la branche à faire figurer en première position : 0 = Prêts 1 = Vie (y compris toutes les assurances de groupe et revenus garantis) ; 2 = Soins de santé et individuelles ; 3 = Incendie risques simples (y compris combinées) et risques connexes (y compris Vol) ; 4 = Responsabilité Civile (sauf Auto) ; 5 = Véhicules automoteurs (y compris occupants de voiture) ; 6 = Loi/accidents du travail (y compris gens de maison) ; 7 = Incendie risques industriels, entrepôts et risques connexes ; 8 = Transport ; 9 = Divers (notamment : bris de machines, tous risques chantiers, assurances assistance, protection juridique, assurances-vacances, etc...).
8	N° de Police	Numéro de police
9	Débit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C : la présence d'un "C" indique que le montant qui le suit représente une commission</li> <li>- montant en débit</li> <li style="padding-left: 20px;"><b>N.B.</b> : la première ligne de la première page reprendra le report de l'ancien solde si celui-ci est débiteur.</li> <li>- 2 colonnes permettant des pointages</li> </ul>
10	Crédit	<ul style="list-style-type: none"> <li>- C : la présence d'un "C" indique que le montant qui le suit représente une commission</li> <li>- montant en crédit</li> <li style="padding-left: 20px;"><b>N.B.</b> : la première ligne de la première page reprendra le report de l'ancien solde si celui-ci est créditeur.</li> <li>- 2 colonnes permettant des pointages</li> </ul>
11	J	Jour de l'opération comptable
12 13		Identification de groupes de compagnies ou de sièges régionaux <b>N.B.</b> : 1? Pour les compagnies travaillant en groupe ou avec des sièges régionaux ces rubriques permettent l'identification des sièges d'émission et de gestion d'un contrat. 2? Les compagnies n'utilisant pas ces rubriques peuvent disposer librement de l'espace qui leur est imparti.
14		Montant du solde débiteur  Pendant la période de Transition : double affichage du solde comptable final en EUR et en BEF  (si celui-ci est débiteur)
15		Montant du solde créditeur  Pendant la période de Transition: double affichage du solde comptable final en EUR et en BEF  (si celui-ci est créditeur)
16 17		<b>Zones réservées aux compagnies</b> - Adresse (Zone A) <ul style="list-style-type: none"> <li>o nom du producteur</li> <li>o adresse</li> <li>o code postal et localité</li> </ul> - Raison sociale de la compagnie - Messages éventuels destinés au producteur
18	Commissions du mois	Total des commissions du mois, précédé du signe - si le solde des commissions du mois est débiteur.
19	Commissions annuelles	Total des commissions depuis le 1er janvier de l'exercice, précédé du signe - si le solde des commissions annuelles est débiteur
21	Référence pour vos paiements	Référence à reprendre par le producteur dans la zone "communication" du bulletin de virement lors de paiements relatifs au solde de son compte. Il est recommandé d'utiliser une référence constante pour éviter aux intermédiaires informatisés une recopie systématique. Les compagnies peuvent par exemple utiliser le format VCS nnn/nnnn/nnnnn.



**RELEVÉ DE COMPTE PRODUCTEUR**  
**SPECIFICATION DE LA LONGUEUR DES DONNEES**

N° de la rubrique	Rubrique	Longueur	
1	Numéro de producteur	8 caractères	
2	Date du relevé	10 caractères	
3	Folio	3 caractères	
4	Contractant	24 caractères + 0	24
4a	Flag Devise	1 caractère + 0	1
5	Echéance/Sinistre	11 caractères + 1	12
6	- Code Nature de l'opération	3 caractères + 1	4
	- Libellé de l'opération	17 caractères + 1	18
7	Catégorie/Branche	4 caractères + 1	5
8	Numéro de police	12 caractères + 1	13
9	Débit et code Commission	10 caractères + 2	12
10	Crédit et code Commission	10 caractères + 2	12
	2 x 2 colonnes de pointage	4 caractères	4
11	Jour de comptabilisation	2 caractères + 1	3
12	Siège	3 caractères + 1	4
13	Compagnie	2 caractères + 1	3
		103 caractères + 12	115
14	Solde en débit	11 caractères + 1	12
15	Solde en crédit	11 caractères + 1	12
	2 x 2 colonnes de pointage	4 caractères	4
16	Zone A réservé Compagnie	-	-
17	Zone B réservée Compagnie	-	-
18	Commissions du mois	9 caractères + 1	10
19	Commissions annuelles	9 caractères + 1	10
21	Références pour paiement	14 caractères	14





**2 DE COMPTE PRODUCTEUR (EN DEV)**

16  
A

A

BLOC ADRESSAGE A GAUCHE

Contractant	Flag D	Echéance N° sinistre	Nature de l'opération (code/libellé)	Cat Br.	N° de Police	C DEBIT	C CREDIT		J
4	4a	5	6	7	8	9	10	11	12 13

17  
B

14

15

21 Référence pour vos Paiements	18 Commissions. du mois	19 Commissions. Annuelles